



Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement: un appel à une Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme !

Montréal, le 21 octobre 2011 - L'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) soutient qu'il y a urgence de poursuivre et de finaliser le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et qu'il faut miser sur la mobilisation actuelle des acteurs pour le bonifier. Cependant, il faut un PMAD pour la région métropolitaine qui s'inscrive dans une perspective nationale.

L'évolution des limites administratives est lente et toujours en retard par rapport aux réalités économiques, environnementales et sociales. Les limites des territoires de planification demeurent toujours inadéquates par rapport aux enjeux territoriaux auxquels ils tentent de répondre et le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) n'y fait pas exception.

C'est pourquoi la CMM, avec son PMAD, interpelle directement le gouvernement québécois afin qu'il assure une cohérence et une harmonisation des orientations CMM et hors CMM. Cette interpellation pose également la question du caractère contraignant des orientations prises par une instance régionale. Peuvent-elles dicter les orientations à prendre par les instances régionales voisines ? Comment harmoniser les orientations régionales et en arbitrer les contradictions ?

L'OUQ soutient que l'harmonisation des orientations régionales et l'arbitrage des contradictions revient au gouvernement du Québec. L'OUQ soutient également que cette responsabilité doit s'exercer dans le cadre d'une **Politique nationale de l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme**, comme il l'a exprimé dans son mémoire déposé à la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire sur l'avant-projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme (LADTU).

« L'aménagement du territoire québécois ne doit plus être qu'une simple courtepoinTE de schémas et de plans régionaux attachés entre eux par des orientations sectorielles. Le Québec doit se doter d'une vision du développement et de l'aménagement du territoire de son territoire qui puisse guider les diverses instances publiques, dont la CMM, en vue d'assurer la cohérence de leurs orientations. », soutient Robert Chicoine, président de l'Ordre des urbanistes du Québec.

L'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) compte quelque 1000 membres et a pour mandat d'assurer la protection du public en réglementant et en surveillant les activités professionnelles des urbanistes. Il est également le gardien et le promoteur de la compétence professionnelle en aménagement du territoire et en urbanisme.

Source : Claude Beaulac, directeur général
Ordre des urbanistes du Québec
514 849-1177

Renseignements : Geneviève Masson
Chargée des communications
Ordre des urbanistes du Québec
514-849-1177 poste 27